

Des activités auront lieu le mercredi après-midi sous la forme de **rencontres inter-collèges** (9 collèges dans le district des sapins) encadrées par les professeurs EPS du district. Votre enfant pourra choisir de participer à une ou plusieurs activités, elles seront affichées sur le tableau de l'AS dans le hall du collège, quinze jours à l'avance. Il se donnera des occasions supplémentaires de développer et valider des compétences du socle commun. Possibilité de devenir jeune officiel, jeune arbitre, coach, reporter au sein de l'association. Un planning annuel vous sera fourni à la rentrée.

## MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES MERCREDIS APRÈS-MIDI

° VTT ° Handball ° Kayak ° Futsal ° Equitation ° Baby-foot humain ° Escalade ° Football  
° Tir à l'arc ° Basket ° Voile ° Raid ° Cross du Rhône ° Handisport ° Run and bike

- **Inscription à l'activité** : Votre enfant doit s'inscrire **impérativement** une semaine et demie avant le mercredi de l'activité sur le tableau prévu à cet effet et **préciser s'il souhaite prendre son repas au restaurant scolaire**.

L'élève inscrit **recevra le lundi matin, une convocation écrite du lieu et des horaires** de l'activité. En général 13h-16h45.

- **Fonctionnement du mercredi après-midi** :

Pour les rencontres se déroulant à Cours, **les élèves se rendront par leurs propres moyens à la salle Paul Vallier**.

Pour les autres lieux d'activités, **ils prendront le bus avec les encadrants du district**.

**Pendant les horaires indiqués sur la convocation, ils sont sous la responsabilité de leur professeur ou d'un professeur responsable du district UNSS (Convention signée entre tous les chefs d'établissements). En dehors des horaires, ils sont sous la responsabilité de leur(s) responsable(s) légal(aux).**

Le collège décline toute responsabilité en cas de perte ou vol des objets personnels.

Durant les activités, les élèves sont soumis au règlement intérieur du collège et celui du district des sapins dont l'AS du collège Brossette fait partie.

- **Restauration** :

Possibilité de prendre son repas à la restauration scolaire (4.97€) ou d'amener son pique-nique (micro onde mis à disposition).

**Aucune sortie du Collège ne sera autorisée de la fin des cours au départ pour l'activité.**

Dans le cadre de la formation de la personne et du citoyen **les élèves de l'AS devront faire preuve d'autonomie et de respect** dans la salle mise à disposition pour manger. Un responsable élève sera nommé chaque mercredi pour s'assurer du respect des consignes et avertira le personnel de l'établissement en cas de manquement, et des sanctions pourront être prises à leur égard.



*Rejoins la Team Brossette pour partager des moments sportifs conviviaux et découvrir des nouvelles activités.*

Veuillez compléter le **coupon** ci-dessous et joindre la **cotisation annuelle de 15 euros** (chèque libellé à l'ordre de l'AS Collège Brossette ou espèces si vous ne disposez pas de ce moyen de paiement) + la **note d'information sur les garanties proposées par l'assureur de l'AS** (en prendre connaissance sur le site du Collège François Brossette).



## FICHE D'ADHÉSION et AUTORISATION PARENTALE - ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE

Je soussigné(e) madame, monsieur (nom prénom) : ..... responsable légal de l'enfant (nom prénom) ..... né(e) le ... /... /... Classe : ..... demeurant à (adresse complète) : .....

- autorise mon enfant à participer aux activités des mercredis après-midi de l'Association Sportive du Collège Brossette
- autorise le professeur responsable (ou l'accompagnateur) à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par la fiche d'urgence.
- autorise le professeur responsable à prendre des photos de votre enfant pour les articles de presse, articles sur le site du collège ou vidéos diffusées lors des portes ouvertes
- certifie avoir pris connaissance sur le site du collège des garanties proposées par l'assureur de l'A.S. pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'A.S.

**En dehors des horaires indiqués sur la convocation, les enfants sont sous la responsabilité de leurs responsables légaux.**

Fait à ..... le .. /... /...

Signature du (des) responsable(s) légal(aux)



**JOINDRE un chèque de 15 €  
(à l'ordre de l'AS Collège Brossette)**